

ABONNEMENT

Saumur

Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 MARS

NOUVELLE EXPLOSION
de Dynamite.

Hier dimanche, vers 4 heures, nous recevions le télégramme suivant :

« Paris, 27 mars, 11 h. 35.

Une explosion de dynamite s'est produite ce matin à huit heures, 39, rue de Clichy, au coin de la rue de Berlin, dans la maison habitée par M. l'avocat général Bulloz, qui requit contre les anarchistes de Levallois-Perret.

L'explosion a causé des dégâts considérables : la maison est complètement éventrée ; à l'intérieur, l'escalier central et l'escalier de service se sont effondrés, toutes les fenêtres sont brisées et les cloisons détruites, des débris de meubles ont été projetés par les croisées.

Le nombre exact des blessés est inconnu.

Officiellement il y en a quatre jusqu'ici, dont trois hommes et une femme. On assure qu'il y en aura au moins quinze, mais aucun mort. »

HAYAS.

Voici des détails que nous trouvons dans les journaux arrivés ce matin :

Une société de gymnastique et de tir, les Francs-Tireurs des Batignolles, descendait à huit heures dix la rue de Clichy, les concierges essayaient les portes, les allées et venues matinales commençaient lorsque soudain une formidable explosion retentit.

Tandis que chacun, inquiet, cherche à se rendre compte de ce qui se produit, les jeunes gens qui font partie de la société de tir pénètrent dans la maison.

Deux d'entre eux cependant courent prévenir les pompiers. Il rencontrent sur leur route un individu qui leur crie :

— Où allez-vous ?

— A la caserne des pompiers.

— Tiens, gredin, hurle l'individu qui en même temps envoie rouler dans le ruisseau un des jeunes gens.

Son camarade, avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître, reçoit de son côté un coup de poing.

Est-ce un des malfaiteurs, est-ce un anarchiste qui les a ainsi maltraités ? On l'ignore encore.

Pendant ce temps, les jeunes francs-tireurs procèdent à l'aide d'échelles et de cordes au sauvetage de locataires. Car l'escalier est broyé, haché, déchiqueté ; il s'est effondré avec vacarme sur le palier du rez-de-chaussée.

Toutes les fenêtres sont en morceaux, des portes en chênes sont arrachées de leurs gonds et pulvérisées ; pendules, glaces, assiettes, étoffes, rideaux, ne forment que des monceaux de débris.

Les sauveteurs reçoivent du plâtre et des débris de toutes sortes sur la tête ; ils escaladent une fenêtre du deuxième étage, pénètrent dans l'appartement.

Ils entendent des gémissements dans une chambre. Défonçant la porte, ils y pénètrent et

se trouvent en présence de deux femmes : M^{lle} Constantin et sa femme de chambre.

Celle-ci est ensanglantée, ses vêtements sont en loques, le moniteur de la société de gymnastique l'enveloppe dans une couverture, la descend par une échelle et la porte dans une maison voisine où les premiers soins lui sont prodigués.

Puis c'est le tour de M^{lle} Constantin qui a été surprise dans son lit.

Cependant les pompiers arrivent, un commencement d'incendie se déclare, ils l'éteignent tout en procédant au sauvetage des autres locataires, les familles Guillaume, Lecoq, Bertrand.

Au cinquième étage demeure M. Bulloz, substitut du procureur général ; c'est évidemment lui que les anarchistes ont visé, mais il n'a rien, il attend les autorités.

Les blessés, malheureusement ils sont assez nombreux, sont transportés dans les maisons voisines.

Parmi les personnes les plus grièvement atteintes se trouvent le valet de chambre de M. Guillaume, M^{lle} Bertrand et sa femme de chambre, la domestique de M^{lle} Constantin.

A la première nouvelle de l'explosion, M. Loubet, ministre de l'intérieur, se rend sur les lieux où arrivent bientôt MM. Goron, chef de la sûreté ; Athalin, juge d'instruction ; Viguiier, chef de cabinet de M. Lozé, absent depuis quelques jours.

Les premières constatations sont faites rapidement par le juge d'instruction qui sur ces indices croit que l'engin explosif a été déposé au deuxième étage.

Quoi qu'il en soit, une vive émotion s'est répandue dans tout Paris.

Une foule énorme maintenue par un cordon de gardiens de la paix s'assemble rue de Clichy où la circulation est interrompue, de la rue de Berlin à la rue Moncey.

Le pavé de ces rues est jonché de débris de verre, car la force de l'explosion a brisé les vitres des maisons voisines.

Au rez de chaussée sont établis un marchand de vin, un relieur et un pharmacien, M. Champigny. Les dégâts ont été considérables.

Hier matin précisément la femme de M. Champigny est accouchée. La malheureuse a tellement été étonnée qu'on craint pour ses jours.

Nous avons pu pénétrer dans la maison par l'escalier de service à peu près intact.

Le spectacle est pitoyable, tous les plafonds sont abîmés, le plâtre se détache sans cesse, plusieurs murs sont lézardés et les pompiers craignent même l'effondrement d'un pan de mur sur la cour.

Quant aux meubles, ils sont brisés, déchiquetés.

L'incident de St-Merri à la Chambre

La question posée par M. Delahaye au garde des sceaux et au ministre de l'intérieur, président du Conseil, sur les incidents scandaleux dont l'église de Saint-Merri avait été le théâtre, a soulevé de bruyantes protestations et des interruptions incessantes de la gauche radicale.

Le député d'Indre-et-Loire, après avoir exposé longuement les faits, d'après les dépositions de témoins oculaires, a demandé au gouvernement quelles mesures il comptait prendre pour assurer le libre exercice du culte. Si le gouvernement continue à laisser ses agents, chargés de faire respecter l'ordre, sans aucunes instructions, s'il laisse les perturbateurs, les anarchistes profaner les églises, empêcher l'exercice du culte, il se trouvera parmi les catholiques des hommes de foi et de cœur qui se chargeront de défendre leur culte et de faire respecter la sainteté des temples catholiques. Le gouvernement portera la responsabilité des malheurs qui en seront la conséquence.

Un vif incident s'est produit au cours de cet exposé. M. Delahaye, accusé d'avoir suivi le général Boulanger, a déclaré qu'il regrettait que le général qui avait groupé autour de lui l'immense armée de mécontents, n'eût pas eu foi dans l'énergie et le dévouement de cette armée. Les républicains actuels eussent été culbutés du pouvoir. Je suis tout disposé, a déclaré M. Delahaye, à recommencer et à aller plus loin : j'irai jusqu'à suivre le général Tricoche ! — Un long tumulte s'est produit et M. Floquet a interdit à l'orateur de poursuivre cette digression et de provoquer des collègues étrangers au débat.

Le président du conseil allait répondre à M. Delahaye quand M. Chassaing, député du quartier Saint-Merri, a demandé à transformer la question en interpellation. Le gouvernement a accepté.

M. Chassaing a recommencé le récit de M. Delahaye avec des variantes plus ou moins contradictoires et demandé au gouvernement d'empêcher le prédicateur de Saint-Merri de traiter des questions politiques et sociales dans l'intérieur de l'église.

M^{re} d'Hulst avait l'intention d'intervenir dans ces débats, après avoir entendu les explications du président du conseil. Mais, en entendant M. Chassaing, aux applaudissements des gauches, contester au prêtre le droit de traiter en chaire le programme social des conférences de Saint-Merri, l'honorable député du Finistère a demandé la parole.

Ses débuts à la tribune avaient surexcité la curiosité générale.

Tout d'abord, les gauches ont fait preuve des dispositions les plus hostiles. Rien n'a été épargné à l'orateur : interruptions, railleries, plaisanteries de mauvais goût, murmures, applaudissements ironiques.

L'orateur ne s'est point laissé intimider.

Après avoir relevé les inexactitudes de détails dont était émaillé le discours de M. Chassaing, M^{re} d'Hulst a posé la question sur son véritable terrain, a élargi le débat et demandé au gouvernement de faire respecter la liberté de la chaire.

Le prêtre a-t-il le droit de traiter les questions sociales ? Non seulement il en a le droit, mais le devoir. Car l'enseignement catholique porte non seulement sur le dogme, mais sur la morale. Or, tout ce qui a trait à la famille, à la société, relève de la morale. De là l'intervention de Léon XIII dans les questions sociales par sa célèbre encyclique sur la condition des ouvriers.

Le conférencier de Saint-Merri, en abordant la question sociale, s'est donc trouvé dans la nécessité, après avoir posé les principes, de relever les objections, d'examiner l'enseignement des diverses formes du socialisme moderne.

Le gouvernement, qui, en vertu du Concordat, doit assurer la liberté de l'exercice du culte dont la prédication est l'une des parties essentielles, tolérera-t-il, après les menaces portées par M. Chassaing, que des perturbateurs viennent encore, de propos délibéré, porter le trouble, le scandale, la profanation dans le lieu saint et empêcher le libre exercice de la prédication évangélique ?

Avec beaucoup de tact, M^{re} d'Hulst a fait entendre que le gouvernement pouvait ne pas avoir attaché d'importance jusqu'ici aux troubles de Saint-Merri, mais que désormais il ne lui était plus permis de ne point intervenir afin qu'ils ne prissent un caractère plus grave.

Les Gauches, domptées par le langage aussi précis qu'énergique de l'orateur, par son argumentation d'une logique irréfutable et aussi par certaines répliques pleines d'à-propos qui ont embarrassé les interrupteurs, ont fini par prêter une attention suivie au discours de M^{re} d'Hulst.

En terminant il a exposé la situation faite aux catholiques par le gouvernement de la République, établi une distinction profonde entre la Révolution et la République, le corps de doctrines révolutionnaires et la forme de gouvernement. Cela ne s'analyse point ; il faut lire cette profession de foi au *Journal officiel*.

L'ordre du jour pur et simple demandé par la droite a été repoussé par 377 voix contre 92 et l'on a adopté par 334 voix contre 146 un ordre du jour de confiance de M. Philippon, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, l'invite à faire respecter les dispositions du Code pénal qui interdisent aux ministres du culte de critiquer publiquement, dans l'exercice de leur ministère, les lois et les actes de l'autorité républicaine, et passe à l'ordre du jour. »

On remarquera sans doute les singularités de cette rédaction où il est question de dispositions du Code pénal qui n'existent pas.

Nous avons le regret d'ajouter que le langage du gouvernement n'est pas de nature à décourager les sectaires. Le vote de confiance accordé au ministère par la majorité ne sera pas ratifié par le pays qui veut être gouverné et non pas livré à la merci des violences révolutionnaires.

L'explosion de dynamite qui a, hier matin, jeté l'épouvante dans un quartier de Paris, devrait indiquer au ministère que le péril est non pas dans ce que disent les prédicateurs, mais dans ce que font les anarchistes.

Les Congrégations religieuses
ET LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation a rendu, dans l'affaire des congrégations religieuses, un nouvel arrêt conforme, cette fois, aux intentions du nouveau ministre de la justice.

Le président de la chambre des requêtes a été changé, et le tour joué.

Cette chambre avait rendu dernièrement l'arrêt vraiment juridique à l'occasion duquel M. Mazou, président de la Cour suprême, a été gourmandé par son supérieur hiérarchique. Cet arrêt subsiste nécessairement quant à son objet, c'est-à-dire qu'il reste acquis que les congrégations religieuses ne sont tenues, au décès de chacun de leurs membres, qu'à une seule déclaration au siège de la maison-mère; mais quant à la question du principe même du droit d'accroissement, que cet arrêt préjugait en faveur des congrégations, elle est tranchée aujourd'hui en sens contraire, par la même chambre des requêtes.

Ce nouvel arrêt a été rendu à l'occasion du pourvoi formé par les Sœurs de la Charité d'Ernemont, contre un jugement du tribunal civil de Dieppe, du 10 décembre 1890, rendu au profit de l'administration de l'Enregistrement.

M. Voisin, conseiller rapporteur; M. Chevrier, avocat général, conclusions conformes; M^e Cordoën, avocat.

Nul doute que cet arrêt ne provoque partout un redoublement de poursuites contre les congrégations religieuses. Jusqu'ici elle pouvaient compter sur le droit; elles pouvaient espérer, avec l'arrêt de la Cour de cassation rendu sous la présidence de M. Bédarrides, triompher pleinement dans leur lutte contre le fisc. Tout est changé maintenant.

Avec le nouveau Ministère, les lois de confiscation de 1880 et 1884 vont être appliquées aux congrégations religieuses dans toute leur rigueur. Aussi bien, si elles eussent évité les poursuites du fisc, elles n'auraient pas échappé à la nouvelle loi sur les associations qui les menacent d'une mort certaine.

De toutes manières, les congrégations religieuses sont condamnées. C'est le don d'avènement du nouveau Ministère aux sectaires dont ils méritent et veulent obtenir l'appui.

INFORMATIONS

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

M. Burdeau a donné lecture à la Commission de son rapport sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

Les conclusions de ce rapport qui avaient été adoptées par la Commission en juillet dernier ont été modifiées depuis dans le sens des conditions nouvelles imposées à la Banque.

Voici les principaux avantages stipulés au profit de l'Etat ou du public :

1^o Admission à l'escompte des Associations syndicales agricoles et autres ;

2^o Abandon des intérêts jusqu'ici payés à la Banque sur les 140 millions d'avances au Trésor ;

3^o Nouvelle avance de 40 millions sans intérêts ;

4^o Création de 29 succursales, 30 bureaux auxiliaires, 46 dépôts de titres en plus de ceux qui existent et 60 villes rattachées.

5^o Escompte quotidien dans toutes les succursales ;

6^o Admission à l'escompte des effets à partir de 5 fr. pour le papier sur place et de 10 fr. pour le papier placé à place ;

7^o Les rentiers pourront charger la Banque de faire pour eux l'accumulation des intérêts de leurs rentes volontairement déposées à la Banque.

Les sacrifices imposés à la Banque sont évalués par elle à 140 millions. La prorogation accordée aura une durée de 23 ans à partir de 1898. La limite de l'émission est portée de 3 milliards 1/2 à 4 milliards.

LE PROCÈS QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Vendredi est venu, devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Gillet-Desjardins, le procès intenté par le procureur général Quesnay de Beaurepaire à l'*Intransigeant*.

La Cour a condamné Delpierre à deux mois de prison et 3,000 francs d'amende.

Par défaut elle a condamné ensuite Henri Rochefort à un an de prison et 3,000 fr. d'amende.

LE DROIT D'ASSOCIATION

Le 22 mars, une remarquable conférence a été donnée, à la Villette, par M. Hubert-Valleroux, avocat à la Cour d'appel. Sous la présidence de M. Keller, ancien député, l'orateur avait pris pour sujet : *Le droit d'association et ses ennemis*.

Après avoir montré comment le droit d'association était absolu et complet chez toutes les nations d'Europe, en Belgique, en Suisse, en Angleterre, en Autriche, même en Turquie, M. Hubert-Valleroux a constaté que deux nations font exception à cette règle : la Prusse et la France, et a fait avec une verve communicative l'exposé de toutes les difficultés que soulève l'administration lorsqu'elle est saisie d'une demande d'autorisation. Puis l'orateur a montré que les nouveaux projets de loi sont une véritable menace contre le droit d'association.

M. Keller, après avoir remercié l'orateur de son discours si substantiel et si concluant, rappelle comment la Révolution, qui prétendait faire le bonheur de tous, a causé le malheur du pays, en supprimant les associations d'artisans. Il ne faut pas, a-t-il dit, que nous restions au niveau de nos ennemis. Nous demandons qu'on donne à la France tous les moyens de se relever, et de ce nombre se trouve la liberté d'association, la liberté du bien et de la charité. Il faut une France forte au-dedans pour avoir une France forte au dehors.

ENCORE MONACO

De temps à autre, et malheureusement à des distances très rapprochées, on voit surgir la question de la suppression des jeux de Monaco, étouffée aussitôt, mais qui tôt ou tard finira par reprendre le dessus. Et plaise à Dieu que, pour une question de jeu, il n'en surgisse pas une question internationale.

Il y a quatre mois à peine, nous avons signalé les plaintes du gouvernement autrichien, motivées par le suicide d'un banquier de Vienne qui fit grand tapage à cette époque.

De son côté, l'Italie, malgré ses récriminations répétées, n'a jamais pu empêcher les habitants aisés de la rivière de Gênes d'aller se ruiner à Monaco.

Aujourd'hui il n'est bruit à Rome que d'une brochure d'un officier supérieur appelé Monfalcone contre les jeux de Monaco.

Il y est démontré, avec pièces à l'appui, que, d'après les traités conclus en 1860, le droit est acquis à l'Italie d'occuper militairement la principauté de Monaco. Et l'auteur invite le gouvernement italien à user au plus vite de ce droit, afin de mettre un terme au jeu de Monte-Carlo qui fait le malheur de tant de gens.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÈMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

EN CHEMIN DE FER I

Le 1^{er} avril 1892 sera une date mémorable dans l'histoire des chemins de fer français.

Ce jour-là verra s'accomplir une grande réforme qui intéresse tous ceux qui voyagent sur nos 37,638 kilomètres de voies ferrées, c'est-à-dire tous les habitants de notre beau pays de France, qui est, quoique en République et malgré les mauvaises plaisanteries des dynamitards, le pays du monde le plus agréable à habiter.

Car maintenant tout le monde voyage sur les longs rubans de fer et d'acier qui sillonnent en tous sens les 52,762,000 hectares de terre labourable, de montagnes, de bruyères et de landes qui forment notre territoire.

Tout le monde voyage, tout le monde, citadins et ruraux, riches et pauvres, hommes, femmes et enfants.

A partir donc du 1^{er} avril 1892, nous jouirons tous d'une réduction importante sur le prix de nos places en chemins de fer.

Cette réduction, comparativement aux tarifs actuels, sera, en chiffres ronds, de 10 0/0 en première classe, de 20 0/0 en seconde et de 30 0/0 en troisième.

C'est un joli cadeau que vous recevrez le 1^{er}

— Leurs noms ?

— Claude Vincent et Séverin Billou.

M. Martel réfléchit un moment.

— Billou, dit-il, homme dangereux, envieux; Vincent, brutal, débauché, en voulait en mon fils parce qu'il n'a pas été nommé contre-maître. Allez, mon ami, dire au magistrat d'arrêter ces deux hommes : ce sont les meurtriers de mon fils !

— Qui vous le prouve, monsieur ?

— Leur conscience ! Ils n'ont pas osé venir toucher leur paie.

Le soir, lorsque Claude, fatigué, ivre, rentra à la nuit dans la maison qu'il habitait, il sentit des bras vigoureux le saisir, et une voix lente et grave lui dit ces mots terribles :

— Claude Vincent, au nom de la loi, je vous arrête !

VIII — MISÈRE !

Le lundi matin, les journaux annoncèrent l'arrestation de l'un des coupables et la fuite probable du second.

Jacques ne fut pas longtemps à apprendre la fatale nouvelle. Des camarades la lui firent savoir tout en s'éloignant de lui.

Il fit ce qu'avait fait son père. Il alla plusieurs fois chez Billou, mais inutilement. Billou n'a-

avait pas reparu. Messieurs les voyageurs. Et ce n'est pas un poison d'avril, croyez-le bien !

A partir du 1^{er} avril 1892, le tarif kilométrique par la grande vitesse, c'est-à-dire le prix du voyage par kilomètre, sera :

Pour la première classe : de 0 fr. 1,120 au lieu de 0 fr. 1,232.

Pour la deuxième classe : de 0 fr. 755 au lieu de 0,924.

Pour la troisième classe : de 0 fr. 0,495 au lieu de 0 fr. 0,677.

Il y a sans doute raréfaction de voyageurs dans ces derniers jours de mars et il se produira une véritable affluence dès qu'aura sonné la première heure de ce grand jour du 1^{er} avril 1892, où sera inaugurée la grande réforme des tarifs de chemin de fer.

De sorte qu'il se pourrait bien que, malgré la réduction, ou plutôt à cause de la réduction des prix, les recettes des chemins de fer fussent meilleures en avril qu'en mars.

MUSIQUE MUNICIPALE

Le troisième Concert d'hiver de la *Musique Municipale* de Saumur sera donné, au Théâtre, le vendredi 8 avril prochain.

BANDE DE FILOUS

Il paraît que les filous pullulent, le samedi, au marché de Saumur. Avant-hier, trois femmes de la campagne en ont été victimes : à l'une on a prestement dérobé son porte-monnaie renfermant 50 fr.; le porte-monnaie de la seconde contenait 25 fr. et celui de la troisième 15 fr. La police recherche les coupables.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus, restés inconnus jusqu'ici, ont enlevé, rue des Boires, les contrevents d'une petite maison appartenant à M. Roland, ancien imprimeur, et l'enseigne de M. Ménage, jardinier. L'un des battants des contrevents est resté sur place; l'autre et l'enseigne de M. Ménage ont été transportés chez M. Jouy dit Larose.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Emmanuel-Louis-Joseph Ardial, commerçant, à Nantes, et Blanche-Joséphine Gobaud, sans profession, à Saumur.

Eugène Chauveau, négociant, à Angers, et Julie-Charlotte Gouzé, sans profession, à Saumur.

Paul-Louis Langlois, lieutenant au 10^e chasseurs, à Moulins, précédemment à Saumur, et Marie Boret, sans profession, à Saumur.

Gustave-François Gangneux, chapelier, et Joséphine-Louise-Marie Robert, couturière, tous deux à Saumur.

Jean-Marie-Joseph Gaudicheau, charretier, et Esther-Eugénie Maillet, cuisinière, tous deux à Saumur.

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie : Le Crime du Père

VII — LA CONSCIENCE

(Suite)

Il aperçut plusieurs personnes, dans le terrain de l'usine, qui se dirigeaient en courant vers lui.

Il reprit vivement derrière les arbres et s'éloigna rapidement.

Il fit de nouveau plusieurs visites inutiles chez son complice et enfin s'arrêta pour déjeuner.

Il n'avait pas faim et se contenta de boire.

Vers midi, il repartit à travers la ville et lut l'affiche qui appelait les ouvriers à la paie.

Un dernier espoir lui vint.

— Peut-être allait-il rencontrer Billou !

A deux heures, il était comme les autres à la porte de la fabrique. Il n'eut pas de peine à constater l'absence de son ami.

Il comprenait qu'il avait commis un meurtre inutile pour lui, et il se sentait perdu, étant

abandonné par Billou, l'homme prudent et adroit.

Les ouvriers défilaient devant lui, et il restait toujours en arrière, sans oser avancer.

Cette porte gardée par deux sergents de ville lui faisait l'effet de la tête de Méduse. Il ne pouvait se résoudre à la franchir.

Vingt fois il vint jusqu'au seuil, et vingt fois, en entendant celui qui lui disait : — Entrez par cinq ! il reculait au sixième rang.

Il voyait ou croyait voir une main vengeresse s'abattre sur lui; il croyait entendre une voix accusatrice retentir à son oreille et dire à tous : — Voilà le meurtrier, voilà l'assassin.

Il resta jusqu'à ce qu'il n'y eût plus que dix ouvriers.

Cinq passèrent encore. Il était de la dernière fournée. Alors, il glissa le long du mur, gagna lentement la route; puis, une fois loin de la fabrique, il se prit à courir sur la route, dans la direction de Paris.

Lorsque les ouvriers furent payés, M. Martel lit venir devant lui le contre-maître avec sa liste.

— Combien ne se sont pas présentés, Constant ? demanda-t-il.

— Deux seulement, monsieur.

— Elle n'est pas venue.

Pour l'enfant, aucun doute n'était possible; mais il n'osa pas communiquer à sa mère ce qu'il savait.

La malheureuse Louise se leva avec peine ce lundi-là, affectée de n'avoir pas vu son mari depuis la veille. Cependant elle était habituée à de pareilles absences, surtout les jours de paie, et aux scènes brutales qui suivaient.

Elle sortit donc pour se rendre à huit heures à sa journée. La femme chez qui elle travaillait l'estimait; aussi ne lui laissa-t-elle pas voir tout de suite ce qu'elle ressentait.

Il fut lancé à Louise des mots à double entente qu'elle ne comprit pas. Enfin le mari lui montra le journal qui annonçait l'arrestation de Claude.

La pauvre femme crut qu'elle allait mourir. Ses patrons profitèrent de cette défaillance pour la faire conduire chez elle. Ils poussèrent la générosité jusqu'à lui avancer dix francs sur son travail, se promettant bien de ne plus recevoir jamais chez eux la femme d'un assassin.

Jacques veillait tristement au chevet de sa mère, n'osant lui parler.

Les dix francs furent vite épuisés.

Un matin que Jacques lui demandait de l'ar-

LE CIRQUE FRANÇAIS

Le Cirque Français donnait hier soir sa dernière représentation.

Nous regrettons que M. French ne nous ait pas fait connaître plus tôt la composition de son programme. Le travail de la troupe était très intéressant, et si une plus grande publicité avait été donnée, il est à croire qu'un public plus nombreux en eût suivi chaque soir la variété et eût rendu la recette plus fructueuse.

M. French, auquel on avait laissé ignorer l'existence de notre journal, ne nous a prévenu de sa présence à Saumur que vendredi soir, l'avant-veille de sa clôture. Nous ne nous expliquons pas cet ostracisme. Ou M. French a été fort mal renseigné et avec intention, ou il a voulu bouder contre sa bourse. Cette dernière hypothèse est peu admissible.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Les réceptions du Comité d'achat auront lieu dans les localités ci-après :

Angers, les samedis 9, 16 et 23 avril, à huit heures du matin.

Doué-la-Fontaine, le mercredi 13 avril, à une heure et demie du soir.

LE TEMPS EN AVRIL

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois d'avril :

Beau temps du 1^{er} au 4. Matinées fraîches. Vent le 3.

Période très variable au premier quartier de la lune, qui commencera le 4 et finira le 12. Averses dans la région de l'Est et celle du Nord-Ouest.

Humidité. Brises légères sur mer pendant laite période. Grésil à appréhender dans les départements limitrophes de l'Océan. Abaissement de la température.

Beau temps relatif à la pleine lune, qui commencera le 12 et finira le 20. Froid, mais peu vif. Ondées en Bretagne et dans les collines du Cotentin.

Période de beau temps au dernier quartier de la lune, qui commencera le 20 et finira le 26. Fortes rosées au début. Calme. Abaissement de la température vers le 24.

Froidure à la nouvelle lune, qui commencera le 26 et finira le 3 mai. Lune rousse. Temps Calme. Gel à appréhender. Océan mou-tonneux vers le 20.

Temps généralement beau du 12 au 30, en dépit de l'abaissement de la température vers le milieu et la fin de ce mois. Végétation peu hâtive en France. Etat sanitaire fort satisfaisant. Belle apparence des récoltes en terre.

LE MYSTÈRE D'INGRANDES

Le parquet de Châtelleraut vient de se transporter sur le territoire d'Oyré, où la tête et les vêtements de l'enfant dont le cadavre a été dé-

couvert dans un fossé, près d'Ingrandes, ont été retrouvés également dans le même réseau que le corps, mais à quelques kilomètres au-dessus.

Cette nouvelle découverte change toutes les pistes suivies jusqu'à présent. Ajoutons que, près d'Oyré, se trouve un village du nom de Montant, perdu au milieu des bois, et dont les habitants ont une réputation d'ailleurs justifiée de sauvagerie et de férocité.

Les vêtements ensanglantés ont été transportés à la mairie d'Oyré.

La tête, absolument déformée, était au fond de l'eau.

LAVAL. — M. Lebreton, fils du sénateur de la Mayenne, rencontrant M. Chaubin-Servinière, député, l'a cravaché à la figure.

M. Chaubin-Servinière a riposté à coups de canne.

Cette altercation a été, dit-on, motivée par des articles parus dans le journal républicain *l'Avenir de la Mayenne*, jugés insultants pour M. Lebreton, sénateur conservateur.

UNE INTÉRESSANTE DÉCOUVERTE

L'Ecole d'horticulture des pupilles de la Seine fait en ce moment des essais de culture d'une variété nouvelle de pomme de terre obtenue à Valleyres-sous-Ursins (Suisse) par M. Bency, et qu'il a nommée pomme de terre Eiffel en raison de la hauteur de sa tige.

Cette pomme de terre se caractérise ainsi :
1^o Rendement énorme, comparativement aux autres variétés ;
2^o Résistance aux maladies cryptogamiques, sans sulfatage.

La pomme de terre Eiffel conserve ses feuilles jusqu'à l'approche des gelées.

En 1890 et 1891, la variété Eiffel a été cultivée dans plus de cent exploitations différentes, tant dans la Suisse romande qu'à l'étranger. Ces différents essais ont donné des rendements de 17 à 40 fois la semence ; certains rendements ont dépassé 60,000 kilog. à l'hectare.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 mars 1892.

Les haussiers jugent prudent de s'alléger en se liquidant sans attendre la fin du mois, c'est ce qui explique les tendances plus faibles du marché. Le 3 0/0 ancien reste à 96.47 ; le nouveau à 96.34 et le 4 1/2 à 105.45.

La Rente Italienne recule à 87.60 et l'Extérieur à 58 7/8. Le 3 0/0 Portugais se tient aux environs de 26 fr. On ne met pas en doute que le comité ne finisse par s'entendre avec le gouvernement sur les bases légèrement modifiées de l'arrangement proposé. Les Fonds Russes restent offerts sur la baisse du Rouble à Berlin.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,200 et la Banque de Paris à 608. Le Crédit Lyonnais est à 751 et la Société Générale cote invariablement 474.25. L'action Immeubles de France a des demandes à 455.

Un groupe d'hommes éminents par leur capacité et leur honorabilité vient de fonder la

coup de difficultés pour acheter les meubles d'un assassin, finit par donner soixante francs de tout le mobilier.

Il n'y avait pas à hésiter. Le marché fut conclu.

Le dimanche suivant, la pauvre femme et son fils, portant un modeste paquet de hardes, quittaient Saint-Denis, écrasés sous le poids de la malédiction publique.

Parmi les quelques objets que Louise emportait se trouvait le ruban de l'orpheline Armande Martel, ce premier et seul souvenir de Jacques.

Madame Vincent loua, dans la grande rue de La Chapelle, un pauvre garni pour quinze francs par mois et paya un mois en avance.

Quelques jours après, inconnue dans ce quartier, elle trouvait de l'ouvrage, et Jacques entra comme apprenti chez un serrurier du voisinage.

Lorsque le patron lui demanda son nom, il répondit :

— Jacques Vincent.

— Vincent ? fit le patron, tiens ! c'est le nom de l'assassin de Saint-Denis.

Jacques rougit et dit avec force :

— Celui-là, je ne le connais pas.

— Tant mieux, fit le patron ; on n'aime pas

Société Française de Reconstitution et d'Exploitation des Vignobles de France. Nous signalerons MM. Acloque, Leroy-Beaulieu, Welchgriffe, Cornélis de Wit, etc. Le public va être appelé à participer à cette affaire dont le but principal est la reconstitution de la richesse nationale.

Le coupon des obligations du Crédit Foncier de Tunisie est payable à partir du 1^{er} avril au siège social et au Crédit Lyonnais ainsi qu'à toutes ses succursales.

Les actionnaires de la Banque Franco-Egyptienne sont convoqués pour le 21 avril en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les résolutions suivantes : cession, répartition pour solde aux actionnaires, approbation du compte de liquidation avec quitus et décharge de leur mandat ; nomination de nouveaux liquidateurs. Les actionnaires de 10 titres devront les déposer avant le 6 avril à la Banque Internationale de Paris.

Les Chemins Economiques valent 404.05.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Tous les jours : *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Chivot et Daru, musique de Léon Vasseur.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2
Direction : H. DAVID.

LUNDI 28 Mars 1892

DON CÉSAR DE BAZAN

Drame en 5 actes, par MM. DUMAHOIR et DENNERY.

LE TORÉADOR

Opéra bouffe en 2 actes, paroles de M. SAUVAGE, musique d'ADAM.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Mars 1892

Versements de 93 déposants (26 nouveaux), 52,240 fr. » ».
Remboursements, 42,830 fr. 40.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

CONSEILS ET RECETTES

NOUVELLES SEMELLES POUR CHAUSSURES

Cette invention consiste en une semelle composée de fil de fer tressé en spirale dont les interstices sont remplis de gutta-percha et d'ammoniaque.

Les semelles ainsi composées sont rivées comme des semelles de bois et coûtent à peine la moitié du prix des semelles de cuir.

Elles ont l'avantage de durer beaucoup plus longtemps et, si les souliers pèsent un peu plus, ils sont, en revanche, très commodes.

Une autorité militaire de l'Allemagne, qui a assisté aux essais de cette nouvelle semelle, l'a trouvée parfaite et l'a fortement conseillée pour l'armée.

En Italie, il est question d'en doter les chasseurs alpins, et, les Autrichiens, eux-mêmes,

à employer des brigands de cette espèce.

Ces mots entraînent comme des pointes d'aiguilles dans le cœur de l'enfant. Il eut en lui-même une imprécation contre cette société qui faisait injustement retomber le crime du père sur la tête du fils innocent.

Tout alla bien pendant un mois.

Claude Vincent avait avoué. Nature brutale et franche, il n'avait pu résister longtemps aux petits pièges du juge d'instruction.

Il avait tout dit.

Mais la justice ne se contente pas d'un aveu. Il lui faut un faisceau de preuves qui vienne établir que l'aveu n'est pas mensonger.

Ce fut un nouveau malheur pour Louise et Jacques, hélas ! déjà si éprouvés.

En effet, il résulta des recherches faites par la justice que l'on découvrit l'histoire du *La-pin qui fume*. Cette femme déclara que, la veille du crime, deux hommes et un enfant étaient venus, le soir, boire dans le cabaret. Le signalement qu'elle donna des buveurs se rapportait à celui de Claude Vincent et de Billou.

(A suivre.)

qui sont pour le moins aussi réfractaires aux innovations que les Français, se sont préoccupés également de les essayer pour leurs trou-pes des montagnes.

REMÈDE CONTRE L'INSOMNIE

Mouillez la moitié d'un essuie-mains et appliquez-le sur le derrière du cou en pressant en haut vers la base du cerveau et en plaçant vite sur l'autre moitié la moitié sèche de l'essuie-mains afin d'empêcher une évaporation trop rapide.

On peut faire usage d'eau chaude ou plutôt d'eau tiède.

Ce remède, qui produit une sensation délicate et procure un sommeil plus doux et plus calme qu'avec un narcotique, peut s'employer quand on est atteint d'une surexcitation du cerveau, provenant d'un travail cérébral trop prolongé ou d'une anxiété poignante.

La Banque V^o LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés sans Commission.

PAIEMENT DE COUPONS sans frais

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et très désintéressés.

Dernières Nouvelles

Paris, 28 mars, 6 h. 25 matin.

ELECTION SÉNATORIALE

Aveyron. — M. Montservin, républicain, 494 voix, élu.

M. Castelnau, conservateur, 334 voix.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Morlais. — M. Jaouen, républicain, 7,427 voix, élu sans concurrent.

Abbeville. — M. Froment, républicain, 40,896 voix, élu sans concurrent.

L'EXPLOSION DE LA RUE DE CLICHY

Le nombre officiel des blessés par l'explosion de dynamite de la rue de Clichy est de cinq.

La police croit que Ravachol est l'auteur de cet attentat. HAVAS.

MARCHÉS

Marché de Saumur du Samedi 26 Mars

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 20	Veau	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	11 10	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 —	Dindonneaux	15 —
Sarrasin	12 —	Canards	5 50
Haricots blancs	20 —	Oies	10 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	Œufs la douzaine	— 70
Noix	11 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	95 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeine	90 —
Son	12 —	Paille	35 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	58 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	31 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	29 —
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	id. 3 ^e	23 —
id. 3 ^e id. 1 f. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Mauvaise économie. — L'économie est certes une belle chose, mais vous avouerez que cette qualité ne doit pas s'exercer sur les médicaments. Evidemment, tout enrhumé est libre de se soigner avec des capsules de goudron bon marché, au risque de ne pas éprouver de soulagement. Mais nous ne comprenons pas que, pour économiser quelques sous, on préfère un produit renfermant du goudron plus ou moins pur aux véritables capsules Guyot blanches. Exiger sur chaque flacon l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE
28, Rue Saint-Jean.
P. ANDRIEU
Conserves alimentaires
La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins :
La boîte, 0.90 au lieu de 1.40
La 1/2 boîte, 0.50 — 0.80
Pois supérieurs, la boîte, 0.80
— la 1/2 boîte, 0.50
Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.
Prochainement Exposition
de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.
Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1892,

LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances.

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à M^e LECOMPTE, notaire.

Etude de M^e F. VERLET, notaire à Fontevault.

A VENDRE à l'amiable

JOLIE PROPRIÉTÉ Dite LA GARENNE

Située près de Fontevault,

Comprenant MAISON DE MAÎTRE, en forme de chalet, logement de fermier, 12 hectares 42 ares 78 centiares de terre, vigne et bois, dont 9 hectares 25 ares 93 centiares joignant les bâtiments.

Culture d'asperges et de vignes américaines en rapport.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e VERLET.

A LOUER MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M^{me} V^e NANCEUX, quai de Limoges, n^o 66.

A LOUER MAISON

Au Pont-Foucharde

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A VENDRE

Chien de Terre-Neuve, 1^{er} force

S'adresser à M. TERRACOL, hôtel du Faisan, Bourgueil.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN DE CHAUSSURES

Situé 6, rue du Puits-Neuf, exploité par M^{lle} NICOLAS.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN

Grand Magasin de Modes Et Confections

Situé à Saumur, rue de la Tonnelie, n^o 28

S'adresser, pour traiter :

A Mesdemoiselles LEMARIÉ, qui l'exploitent, et à M. LUDOVIC PROUST, leur liquidateur judiciaire.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

REMISE A LOUER

Présentement

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M^{me} V^e GIRARD, place Dupetit-Thouars.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Foucharde

Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

A céder à Angers

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. THOUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication de Poissons et d'œufs de Pâques en chocolat préparés par lui-même. Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis et dépourvu de tout vernis, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour le 1^{er} Avril et Œufs de Pâques Spécialité de Dragées faites à la main.

A SAINTE - GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

ARTICLE DU 1^{er} AVRIL

Grand assortiment de Poissons en sucre, en chocolat et en carton. MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX DE SURPRISES, GÂTEAUX, FRUITS ET FROMAGES

ARTICLES DE PAQUES

Œufs en tous genres, Porcelaines, Vannerie fine; Coqs, Poules et Poussins chanteurs et à tête mobile.

Choix très-varié des dernières Créations

COLLECTION DES PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel de Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,